U. F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Élection des représentant·e·s du personnel au CNESER
(conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Les syndicats FSU des personnels BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, social et de santé)

Liste présentée par la

FSU

(Fédération syndicale unitaire)

SNASUB, SNICS, SNUAS-FP

1 M^me^ **Raphaëlle KRUMMEICH** — IGR 2^e^ Classe
Université de Rouen Normandie

1 bis M. **Alexis BOCHE** — AAE
Université d'Orléans

2 M. **Jean-Emmanuel ROLLIN** — ATRF Principal 2^e^ Classe
Université de Bourgogne (Dijon)

2 bis M^me^ **Élodie TERRACOL** — BIBAS
Université Claude Bernard Lyon I

3 M^me^ **Hélène LAINGUI** — ASSAE
Université Rennes I

3 bis M. **Jean-Louis PADUANO** — TECH Classe normale
Université Nice-Sophia Antipolis

4 M. **Lamine BENSADDEK** — IGE Classe normale
Université Picardie Jules Verne (Amiens)

4 bis M^me^ **Chantal CHANTOISEAU** — INFENES Hors classe
Université Paris Descartes (Paris V)

5 M^me^ **Julie ROBERT** — IGE Classe normale
Université Paris Nanterre (Paris X)

5 bis M. **Christian VIERON-LEPOUTRE** — BIBLIOTHÉCAIRE
Université de Franche-Comté (Besançon)

Élection des représentant·e·s du personnel au CNESER
(conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Les syndicats FSU des personnels BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, social et de santé)

POUR DÉFENDRE, AMÉLIORER ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

VOTEZ et FAITES VOTER FSU

De la loi LRU (2007) à l'ordonnance sur les regroupements d'établissements (déc. 2018) **le paysage de l'ESR est en restructuration continuelle et profonde**.

Les fusions d'universités ou les regroupements au sein de Comue ou d'établissements expérimentaux se poursuivent, créant des structures gigantesques, qui se veulent armées pour la course aux financements d'excellence (PIA), alors que d'autres universités conservent leur périmètre. **Conséquence de l'autonomie, c'est d'abord la concurrence** qui régit leurs relations.

Avec l'austérité budgétaire récurrente, les difficultés structurelles persistent : diminution drastique des postes dans tous les domaines (formation, recherche, fonctions support, documentation), augmentation de la part de l'emploi précaire, moyens de fonctionnement en baisse constante, dégradation des conditions de travail et d'accueil des étudiant·e·s, recul de la qualité et de la diversité des formations...

Le gouvernement impose aux établissements **une politique de recul du service public** : sélection en licence (Parcoursup et loi ORE 2018), nécessité de compléter les financements publics trop faibles par de nouvelles ressources (exploitation de leur patrimoine immobilier, augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s extra-communautaires... avant leur probable extension !)

Notre service public d'enseignement supérieur et de recherche, avec sa qualité et son accessibilité universelle, est menacé. Il est notre richesse. Nous refusons qu'il disparaisse !

Au CNESER, vos élu·e·s FSU insisteront sur l'apport essentiel des BIATSS dans la dynamique de service public de l'ESR. Ils/elles se battront pour promouvoir une formation universitaire, gratuite et de qualité pour tou·te·s, sur tout le territoire, une politique de recherche scientifique ouverte, citoyenne, répondant aux grands enjeux intellectuels, sociaux, et environnementaux du 21e siècle.

Lors du mandat 2015-2019, les élu·e·s FSU ont été en première ligne

- CONTRE la mise en place imposée de regroupements élaborés sans participation des personnels et des étudiant·e·s, uniquement pilotés par la course aux financements et CONTRE toutes les dispositions antidémocratiques.
- CONTRE toutes les mesures sélectives et les illusions d'autonomie créées par les textes de la loi ORE, Parcoursup, arrêtés licence et master,...
- CONTRE le désengagement de l'État (réductions budgétaires, charges non compensées), asphyxiant les établissements et CONTRE les promesses fictives (non-soclage du GVT).
- CONTRE la hausse des droits d'inscription pour les étudiant.e.s hors Union européenne.

Nos candidat.e.s

1 Mme **Raphaëlle KRUMMEICH** — IGR 2C
Université de Rouen Normandie

2 M. **Jean-Emmanuel ROLLIN** — ATRF P2
Université de Bourgogne (Dijon)

3 Mme **Hélène LAINGUI** — ASSAE
Université Rennes I

4 M. **Lamine BENSADDEK** — IGE CN
Université Picardie Jules Verne (Amiens)

5 Mme **Julie ROBERT** — IGE CN
Université Paris Nanterre (Paris X)

1 bis M. **Alexis BOCHE** — AAE
Université d'Orléans

2 bis Mme **Élodie TERRACOL** — BIBAS
Université Claude Bernard Lyon I

3 bis M. **Jean-Louis PADUANO** — TECH CN
Université Nice-Sophia Antipolis

4 bis Mme **Chantal CHANTOISEAU** — INFENES HC
Université Paris Descartes (Paris V)

5 bis M. **Christian VIERON-LEPOUTRE** — BIB
Université de Franche-Comté (Besançon)

La composition du CNESER

100 membres, dont 60 % d'élu·e·s, représentant les personnels et les étudiant·e·s des établissements publics d'enseignement supérieur et des établissements publics de recherche + des représentant·e·s des « grands intérêts nationaux » (syndicaux et associatifs) et de diverses institutions (autres ministères, Parlement…).

Le rôle du CNESER

Il est obligatoirement consulté sur :
- **la stratégie nationale** en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- **les structures** : créations, dissolutions ou regroupements d'établissements (Comue et ordonnance « regroupement »)
- **la recherche** : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- **les moyens** : répartition des emplois et des budgets entre les établissements ;
- **les formations** : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation de l'offre de formation des établissements ;
- **la législation et la réglementation** concernant les formations supérieures.

Notre engagement :

Les avis consultatifs du CNESER constituent un outil majeur pour débattre des enjeux de la politique ministérielle. C'est aussi un lieu de mise en évidence et d'affichage des positions de la communauté universitaire.
Le SNASUB-FSU, le SNICS-FSU et le SNUASFP-FSU y contribuent fortement par le travail régulier de leurs élu·e·s sur l'ensemble des dossiers, adossé au travail des sections syndicales locales.
Au sein de la délégation FSU, vos élu·e·s **porteront des propositions sur tous les sujets pour que le CNESER joue pleinement son rôle.**

Au CNESER, les candidat·e·s BIATSS que vous élirez continueront de se battre avec la délégation FSU :

◆ **Pour des moyens à la hauteur des besoins**
Pour les personnels, autonomie des universités et austérité budgétaire riment avec dégradation des conditions de travail (gel de postes) et précarité (40 % des BIATSS sont des contractuel·le·s, souvent sous payé·e·s). Le CNESER est un relais important pour exiger une augmentation des financements à la hauteur des besoins, les créations d'emplois statutaires indispensables à une offre de formation de qualité et des critères clairs de répartition des budgets et des postes. Nous exigeons la gestion de la masse salariale par le ministère et un plan de résorption de la précarité.

◆ **Pour une politique documentaire ambitieuse**
Le désengagement de l'État du service public d'enseignement supérieur et de recherche fait peser des menaces graves sur l'avenir de secteurs entiers de la formation et de la recherche. Avec l'explosion des coûts de la documentation électronique, ces restrictions budgétaires ont des conséquences dramatiques sur la politique documentaire des établissements. Début 2019, l'Université de Nantes a réduit de 20% le budget de fonctionnement de sa BU. Cette baisse drastique touche surtout les achats de livres et pénalise en premier les étudiant·e·s. Ce n'est pas un cas isolé : comment peut-on prétendre construire des universités d'excellence en amputant les budgets documentaires ?

◆ **Pour un enseignement supérieur** assurant les conditions de réussite de tou·te·s les étudiant·e·s ; un cadrage national de formations diversifiées et rénovées permettant la poursuite d'études et la sortie qualifiante, reconnues par des diplômes nationaux ; le rapprochement de l'ensemble des formations supérieures publiques ; une réflexion et des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation pédagogique. Nous combattons les tentatives (comme à Nice) d'instaurer des diplômes d'université payants (et chers) concurrents des diplômes nationaux.
La mise en œuvre de Parcoursup et l'opacité de ses critères faits pour trier désorganisent le travail des scolarités. C'est une autre politique d'orientation et d'inscription sans sélection à l'université qu'il faut !

◆ **Pour des orientations de recherche** débattues démocratiquement, dans le respect des libertés académiques ; des critères d'évaluation de la recherche, des formations et des établissements élaborés par des instances comprenant une majorité d'élu·e·s ; un maillage territorial cohérent assis sur des coopérations scientifiques librement choisies en France et à l'international. Pour permettre de bonnes conditions de travail et de recherche, pour les chercheurs comme pour les BIATSS, il est urgent d'obtenir l'augmentation significative et pérenne des crédits récurrents.

Le CNESER doit être le lieu de régulation nationale du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : affectation des moyens, orientations, critères d'évaluations, cadrage national des formations…

Au CNESER comme dans toutes les instances, **vos élu·e·s FSU, sont engagé·e·s au quotidien et compétent·e·s** sur les dossiers.

Vos élu·e·s portent les valeurs d'un syndicalisme indépendant, combatif, de propositions et de transformation sociale et **feront entendre votre voix !**

Personnels BIATSS, le jeudi 13 juin

VOTEZ ET FAITES VOTER FSU !

FSU SNASUB

FSU SNICS
SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTÉ

Assistants Sociaux SNUASFP F.S.U.
Syndicat National Unitaire des ASSISTANTS SOCIAUX de la Fonction Publique

DITES NON À LA LOI DE TRANSFORMATION DESTRUCTION DE LA FONCTION PUBLIQUE !

U. F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Scrutin du 13 juin 2019

Collège des Personnels administratifs, techniques, Ouvriers, de service

Liste présentée par l'UNSA-EDUCATION

[A&I-UNSA, UNSA ITRF-Bi-O, SNASEN, SNIES, SNMSU]

Rang de classement	Civilité	Nom	Prénom	Établissement	Corps et grade
1	MME	SAMAMA	MARTINE	UNIVERSITE PARIS XIII	IGE CLN
1bis	M	MEKNECHE	KARIM	UNIVERSITÉ MONTPELLIER	APAE
2	M	ROMAIN	ETIENNE	UNIVERSITÉ TOULON	IGE HC
2bis	MME	CHASTEL	ANNE	SORBONNE UNIVERSITÉ	APAE
3	MME	CUCHE	SYLVIE	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	ASI
3bis	M	AUBAILLY	OLIVIER	UNIVERSITÉ LYON I CLAUDE BERNARD –	AAE
4	M	VARENNE	CLÉMENT	UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES	IGR 2CL
4 bis	MME	NASSOY	CORINE	UNIVERSITÉ DE LORRAINE	APAE
5	MME	FOUGERE	MARIE-LAURE	UNIVERSITÉ DE TOURS	SAENES CEX
5bis	M	ARCELIN	DAVID	UNIVERSITE BORDEAUX III	TECHNICIEN RF CLN

Avec l'UNSA

Élections au CNESER

CNESER 2019

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Recherche
investir pour l'avenir de la Nation

Regroupements d'établissements
dialoguer pour construire autrement

Ressources humaines
obtenir du concret en défendant les personnels et les statuts de la Fonction Publique

Budget des universités
donner aux établissements les moyens de nos ambitions

Bibliothèque
redonner les moyens humains et financiers

Dialogue social
refuser la destruction des instances

Le 13 juin : je vote UNSA

Ambitieux pour le service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CNESER 2019

Recherche : investir pour l'avenir de la Nation

L'Unsa Éducation *est déjà une force de proposition dans les groupes de travail autour de la loi de programmation pluriannuelle pour la Recherche. L'UNSA réaffirme l'urgence d'une politique volontariste de développement de l'emploi scientifique, le besoin d'un rééquilibrage entre financements récurrents des laboratoires*

Regroupements d'établissements : dialoguer pour construire autrement

La mise en place des nouveaux établissements expérimentaux est amorcée. L'hétérogénéité de ces futurs établissements nous oblige, encore plus qu'avant, à être attentifs aux projets de statuts, afin que les valeurs et statuts de la fonction publique soient respectés.

L'UNSA Éducation *exige que les personnels et usagers représentent au moins 50% des membres des conseils des nouveaux établissements.*

Ressources humaines : obtenir du concret pour les personnels

L'UNSA Éducation *défendra les personnels et les statuts de la Fonction Publique de l'État. L'autonomie n'est pas l'indépendance comme semblent le croire certaines directions d'établissement. Les règles statutaires, réglementaires et législatives doivent s'appliquer dans toutes les universités.*

L'UNSA Éducation *fait le choix d'un syndicalisme combatif qui obtient des avancées pour tous les personnels fonctionnaires et contractuels. Nous dénonçons les remplacements à long terme de postes de titulaires par des contractuels.*

Budget des universités : donner les moyens de nos ambitions

L'UNSA Éducation *demande que la masse salariale allouée aux établissements leur permette de recruter le nombre de fonctionnaires prévu par le plafond d'emploi afin que les universités renoncent aux gels d'emplois.*

L'UNSA Éducation *réaffirme son opposition à la hausse des droits d'inscription des étudiants étrangers. Le marché mondial de l'enseignement supérieur existe bel et bien, et il y a un véritable enjeu pour les universités françaises d'attirer ces étudiants.*

Bibliothèques : redonner les moyens humains et financiers

L'UNSA Éducation *réaffirme la nécessité de redonner les moyens financiers et humains aux bibliothèques universitaires.*

L'UNSA Éducation *exige une hausse des budgets consacrés à la documentation numérique et papier en prenant en compte les besoins réels de chaque université et établissement.*

L'UNSA Éducation *demande que soit valorisé et que soit affirmé le rôle primordial des personnels scientifiques des bibliothèques pour la formation et la recherche auprès des étudiants et des enseignants chercheurs.*

Dialogue social : refuser la destruction des instances

L'UNSA Éducation *s'oppose à la disparition des instances chargées de la santé et sécurité au travail (CHSCT).*

L'UNSA Éducation *demande la clarté et la transparence des modes d'organisation du travail, des procédures des entretiens professionnels, et le respect de la fiche de poste statutaire.*

Je vote UNSA

Le 13 juin

A&I UNSA — Snasen UNSA éducation — snies UNSA éducation — SNMSU UNSA éducation — UNSA ITRF.Bi.O

Élections des représentants des personnels des EPSCP, EPST et EPIC au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Collège : des personnels administratifs, techniques, des bibliothèques, ouvriers et de service

Liste présentée par le SNPTES.

Rang de Classement	Civilité	Nom	Prénom	Établissement	Corps et grade ou fonctions exercées pour les agents non titulaires
1	M.	FAVENNEC	Alain	Université de Poitiers	Ingénieur d'études hors classe
1bis	Mme	BLIEK	Ariane	Aix-Marseille Université	Ingénieur de recherche hors classe
2	Mme	FRAYON	Nathalie	Université de Strasbourg	Bibliothécaire classe normale
2bis	M.	DIEZ	Laurent	Université de Lorraine	Assistant ingénieur
3	M.	VINDOLET	Thierry	Université de Montpellier	Assistant ingénieur
3bis	Mme	FONTAINE	Anne-Marie	Université d'Amiens	Technicienne classe exceptionnelle
4	Mme	BELLAIR	Yolène	Université Paris VII Diderot	Adjointe technique principale 1ere classe
4bis	M.	CALIN	Miguel	Université Grenoble Alpes	Technicien Classe exceptionnelle
5	M.	CHASLE	Patrick	Université de Rennes I	Ingénieur d'études hors classe
5bis	Mme	CHÉRAUD	Céline	Sorbonne Université	SAENES

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

CNESER

Élection jeudi 13 juin 2019

Le CNESER est une instance consultative placée auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du ministre chargé de la recherche. Il donne son avis sur l'ensemble des questions touchant directement aux missions des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) tels que les universités, les grands établissements (Muséum, Collège de France, etc.), les instituts nationaux polytechniques, les écoles normales supérieures.

Le CNESER est consulté sur les points intéressant aussi bien la vie quotidienne dans les établissements que les grandes orientations prises en matière de politique pour l'enseignement supérieur.

Le CNESER statue en appel et en dernier ressort sur les décisions disciplinaires prises par les instances universitaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers.

LE CNESER DONNE NOTAMMENT SON AVIS SUR :

- les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement ;
- les bilans établis par l'État, à destination des institutions européennes, sur la mise en œuvre des stratégies européennes d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche ;
- les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux ainsi que les modalités et demandes d'accréditation ;
- la carte des formations supérieures et de la recherche ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes ;
- la liste des formations.

Cette élection se déroulera le jeudi 13 juin 2019

LE RENOUVELLEMENT DU CNESER EST UNE ÉLECTION MAJEURE

VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche
Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : http//www.snptes.fr

POURQUOI LE SNPTES MÉRITE-T-IL VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES, Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture, est devenu l'organisation syndicale la plus représentative des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, lors des élections professionnelles de 2018.

Le SNPTES défend l'ensemble des personnels par une démarche syndicale de terrain à l'image de nos métiers, en faisant face aux faits avec rigueur, sans dogmatisme ni béatitude, avec le souci de proposer, la volonté de négocier, mais aussi la force de s'opposer chaque fois que nécessaire.

Le SNPTES revendique un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seul un investissement massif dans l'enseignement supérieur et la recherche nous permettra d'affronter les enjeux sociétaux touchant à l'environnement, à la santé ou aux défis des nouvelles technologies.

Le SNPTES souhaite promouvoir une véritable rénovation de l'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- aux suppressions de postes ;
- à la précarisation de l'emploi ;
- à l'autocratie ambiante dans certains établissements, services, labos, unités ou délégations ;
- au temps passé à chercher des financements ou à répondre à un tas d'injonctions bureaucratiques au détriment du service aux usagers, de l'enseignement ou de la recherche ;
- aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires ;
- à la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- au rythme incessant des réformes de l'enseignement supérieur.

ENSEMBLE REVENDIQUONS :

- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- une équité entre les établissements et les conditions d'exercice
- l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'études, particulièrement dans nos universités ;
- la revalorisation de nos rémunérations ;
- l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche
Culture - Jeunesse et sports
SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : http//www.snptes.fr

Élections du 13 juin 2019 au CNESER

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

BULLETIN DE VOTE

Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Liste présentée par l'Union nationale CGT FERC Sup

Rang	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps	Grade
1	Mme	BEY	Frédérique	Université de Lorraine	IGE	Classe normale
1 bis	M.	DEGHAYE	Thomas	Université de Lille	SAENES	Classe normale
2	M.	MONTEMBAULT	Fabrice	CNAM	IGE	2ème classe
2 bis	Mme	LANGEN	Solveig	Sorbonne Université	BIBAS	Classe supérieure
3	Mme	PRISER	Julie	Université Rennes I	ANT CDD B	Assistante collections
3 bis	M.	MAURY	Nicolas	Université de Lyon III	SAENES	Classe normale
4	M.	DRIGET	Olivier	Université Aix-Marseille	ATRF	Pal 2ème classe
4 bis	Mme	KEOU	Elise	Université de Bordeaux	TECH	Classe normale
5	Mme	BELLE PERAT	Françoise	INP Grenoble	ASI	
5 bis	M.	BERMUDES	Patrick	Université Toulouse III	TECH	Classe normale

VOTONS et faisons VOTER CGT

la cgt FERC SUP
Enseignement supérieur et recherche

Nos candidat·es, têtes de listes

- **Collège PU :**
  Philippe BLANCHET (Rennes 2)
  et **Isabelle FELICI** (Montpellier 3)
- **Collège MC :**
  Christophe TROMBERT (Lyon 2)
  et **Nicolas GUILLET** (Le Havre)
- **Collège BIATSS :**
  Frédérique Bey (Lorraine)
  et **Thomas DEGHAYES** (Lille)
- **Collège Pers. Scient. Bibliothèques :**
  Françoise CHAMBEFORT (Bourgogne Franche Comté),
  Maïa ROSENBERGER (Lyon 2)
  et **Jean-Marc COVAL** (Grenoble-Alpes)

13 juin 2019
CNESER

Pour

- **Un service public national** d'enseignement supérieur et de recherche laïque, gratuit, démocratique et émancipateur
- **Un retour aux financements pérennes** de l'enseignement supérieur et de la recherche publics
- **S'opposer** au démantèlement du service public d'enseignement supérieur et de recherche **en refusant :**

■ La mort annoncée du statut général des fonctionnaires et la remise en cause des statuts particuliers des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publics

■ La sélection à l'université (entrée en Licence, Master) et ParcourSup

■ La ségrégation sociale et l'augmentation des droits d'inscription de l'enseignement supérieur

■ La politique de regroupement et fusion des établissements, instrument privilégié du démantèlement du service public, aggravée et encouragée par l'ordonnance « regroupements »

■ Le recours accru aux personnels contractuels et le développement de la précarité

CNESER • CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Élections du 13 juin 2019

Face aux processus engagés de déréglementation, de territorialisation et de destruction de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), le CNESER reste la dernière instance nationale où des représentant·es des personnels élu·es peuvent s'exprimer collectivement sur la politique du gouvernement pour l'ESR et défendre la vision d'un service public national et laïque garantissant l'égalité des citoyen·nes et des territoires.

Le CNESER, organe consultatif placé auprès du ministre de l'ESRI, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est notamment consulté sur :

- les **stratégies nationales** de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- les orientations générales des **contrats d'établissements** pluriannuels,
- la **répartition des moyens et des emplois** entre les différents établissements,
- les **projets de réformes** à la recherche et à l'emploi scientifique,
- le **cadre national des formations**, la création des **diplômes nationaux** et l'**accréditation** des établissements pour les délivrer.

Il intervient donc sur :

- la **répartition des emplois**,
- les **contrats plutiannuels** d'établissements et les **schémas régionaux** d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
- la **carte des formations** supérieures **et de la recherche**,
- la **création,** la **suppression**, la **fusion** ou le **regroupement** d'établissements ou de composantes.

Élections par collèges

Listes avec titulaires et suppléant·es
Parité femme-homme obligatoire

Composition : 100 membres dont
- 60 représentants élus (titulaires et suppléant·es) des personnels et des étudiant·es.
- 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats, député·es, associations, collectivités…).

Pour les EPSCP, quatre collèges :

BIATSS (fonctionnaires) : 5 sièges
MCF, PRAG, PRCE… : 10 sièges
PU et assimilé·es : 10 sièges
Personnels scientifiques bibliothèques : 1 siège

D'autres élu·es représenteront les personnels des EPST (CNRS, INSERM, INRA…) et des EPIC (CEA, IFREMER…).

Vote électronique ou à l'urne le 13 juin 2019

(Vote par correspondance possible)

Depuis plus d'une dizaine d'années, les politiques décomplexées des gouvernements successifs ont donné corps aux craintes les plus alarmistes concernant le tissu économique et industriel de notre pays mais aussi l'irrigation de l'ensemble du territoire par nos services publics.

L'État ne se veut plus « opérateur sur l'ensemble du territoire ». Il a pourtant gardé un rôle majeur : celui de **mettre fin aux garanties individuelles et collectives** des citoyen·nes et des travailleur·es.

Avec méthode et ténacité, il a désertifié des zones entières de vie, détruit des activités et des industries pourtant indispensables, laissé s'organiser les délocalisations et le saccage de l'emploi en France. Enfin, **il s'est attaqué de front aux services publics**, fondements encore vivants des trois valeurs indissociables de notre République : « **Liberté, Égalité, Fraternité** ».

Aujourd'hui, **cette casse généralisée a creusé les inégalités** de façon intolérable pour la grande majorité de la population et plus personne ne peut se sentir épargné. **En témoignent les luttes qui émaillent la dernière période.**

Comment imaginer que l'École et l'ESR puissent échapper à cette logique ? **L'État a décidé de se désengager toujours plus de la formation et de la recherche** (en budget et en emplois) pour en faire peser la charge et l'investissement sur les collectivités locales et sur les familles. Répondant aux désirs du patronat, **l'État n'hésite pas à remettre en cause les garanties collectives attachées par les qualifications** pour leur subtituer les « blocs de compétences » individualisés.

En interne, **les établissements d'ESR sont sommés de faire des économies** d'échelle en se regroupant, de développer un emploi contractuel destiné à remplacer les fonctionnaires menacés de disparition, de compenser financièrement (par des primes) les traitements scandaleusement bas de la Fonction publique. Les **emplois et conditions de travail** subissent de plein fouet les effets de cette politique : promotions en berne, suppressions/gels de postes, remise en cause des primes statutaires, aggravation des conditions de travail (souffrance, surcharge, perte de sens), devenir incertain des laboratoires, des composantes, des formations, des services, non renouvellement des contrats (CDD, ATER…), recours accru à la sous-traitance et développement de l'emploi précaire « borné dans le temps »…

Parallèlement, **les établissements doivent trouver des financements** auprès de « partenaires économiques » et compter sur une **augmentation des droits d'inscription** pour survivre. **La sélection** encensée comme un gage de qualité des formations, se chargera bien de réduire le nombre d'étudiant·es alors que les besoins ne cessent d'augmenter année après année…

Moins d'étudiant·es donc moins de dépenses et moins d'Universités ou de Centres de Recherche, sauf bien sûr pour les jeunes de familles aisées. **Cette sélection, n'est en fait qu'une ségrégation sociale** qui ne dit pas son nom et encore un coup d'accélérateur à la paupérisation de la population.

La CGT FERC Sup réaffirme que **notre système éducatif** a pour finalité première et principale, de la maternelle au supérieur, de **permettre l'élévation du niveau des connaissances et des qualifications de l'ensemble de la population, sur tout le territoire.** Un enseignement de qualité pour permettre aux futur·es salarié·es d'être des citoyen·nes à part entière.

Le 13 juin 2019 • VOTONS et FAISONS VOTER CGT

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège des Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Liste présentée par FO ESR

Rang de classement	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps et grade ou fonctions exercées pour les agents non titulaires
1	Mme	MERCHER	Joanne	Université de Brest	BAS - CE
1 bis	M.	RENNESSON	Stéphane	IPGP	ASI
2	M.	BORDE	Cyrille	Université de Lorraine	ASI
2 bis	Mme	BERNARDI	Catherine	Université de Paris XIII	ASI
3	Mme	HEUZÉ	Christine	AGROCAMPUS OUEST	IGR - 1ère Cl.
3 bis	M.	PEDROT	Patrick	SUPMECA	ASI
4	M.	PEREZ	Patrice	Université de St Étienne	BIBAS - CN
4 bis	Mme	LETORD	Mathurine	Université de Paris V	ADJAENES - P1C
5	Mme	LAURENT	Florence	Université de Reims	TECH - CN
5 bis	M.	WHITE CARCELLER	Mickaël	Montpellier SupAgro	IGE - HC

Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

FO ESR *est la fusion du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO (congrès de mars 2019).*

FO ESR est membre de la fédération FNEC FP-FO et de la confédération FORCE OUVRIERE, 1ère organisation syndicale de la fonction publique de l'État.

Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Profession de foi de la liste présentée par FO ESR

Collège BIATSS

Le syndicat FO ESR défend les statuts de tous les personnels, la revalorisation du point d'indice, un véritable déroulement de carrière, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes nationaux.

Le CNESER est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la stratégie nationale de recherche, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal). Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque personnel de l'enseignement supérieur.

VOTER POUR LES CANDIDATS PRESENTÉS PAR FO ESR, C'EST :

- ☼ **ELIRE des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public des universités.**
- ☼ **PERMETTRE à un syndicat qui défend la fonction publique de continuer son combat, tout en aidant à la résistance pour le maintien du Code des Pensions, contre un régime universel de retraites par points.**
- ☼ **PROTESTER contre la réduction des postes dans tous les services et l'aggravation conséquente de nos conditions de travail!**

Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :

Continueront à défendre :

- Les moyens en postes et en crédits récurrents nécessaires à l'accomplissement des missions des universités, contre les plans d'austérité ;
- Les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels en particulier le droit à mutation;
- Les établissements, contre les disparitions ou démantèlements dans le cadre des COMUE ;
- Le code des pensions qui garantit à tout fonctionnaire un montant de retraite basé sur les six derniers mois d'activité
- L'augmentation immédiate du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoirs d'achat depuis 2010
- L'augmentation du minimum de traitement dans la FP à 120 % du SMIC

S'opposeront :

- A l'individualisation des carrières et des salaires à travers la mise en place du RIFSEEP et de PPCR
- Aux fusions dans le cadre des COMUE ou des établissements dérogatoires instaurés par l'ordonnance Vidal sur l'« expérimentation »;
- Aux tentatives d'allongement de la durée du travail en particulier à travers les extensions d'horaires des services en soirée, le samedi et le dimanche
- A la contractualisation de la fonction publique
- A la disparition des CAP, à leur transformation en simple instance de recours, livrant les carrières des personnels à l'arbitraire de décisions locales
- A toute attaque contre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur.

Pour la défense des personnels et des conditions de travail
FO n'est pas un syndicat d'accompagnement et de co-gestion
FO est un syndicat indépendant qui défend ses propres revendications

- FO ESR, contrairement à la CFDT se bat contre le projet de réforme des retraites instaurant un système universel de retraite par points c'est-à-dire un système individuel et incertain

  Pour les fonctionnaires le régime de retraite est étroitement lié au statut. Celui-ci garanti au fonctionnaire un montant de pension égal à 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois de carrière. Le régime de retraite par point, est incompatible avec ce fondement du statut de la fonction publique

  En effet le projet prévoie un calcul du montant de la pension sur l'ensemble de la carrière (42 ans à ce jour) et une valeur du point variable. En clair cela veut dire qu'il deviendra impossible de prévoir quel sera le montant de la pension, non seulement au moment de la liquidation de la retraite mais également au fil du temps, la valeur du point pouvant évoluer au gré du contexte économique.

- FO ESR, contrairement à la CFDT, FSU, UNSA, SNPTES, UNSA a refusé de signer PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), qui n'a pas permis la revalorisation des rémunérations annoncée mais a, en revanche, entraîné l'allongement des carrières et le ralentissement de celles-ci avec la suppression des réductions d'ancienneté.

  Même si dans certains corps et certains grades PPCR a permis des avancées certaines si on regarde l'avancement de carrière à long terme nous y perdons tous. En effet cela se fait comme toujours à moyens constants.

  De plus PPCR a servi en réalité à entériner la poursuite du blocage du point d'indice pour tous

- FO ESR contrairement à la CFDT, le SNPTES et l'UNSA a combattu la mise en place du RIFSEEP dans les différents corps de la fonction publique. Contrairement à ce qu'affirment ces syndicats cela n'aboutira pas à une amélioration du régime indemnitaire, sa mise en place se faisant à enveloppe constante. En clair pour donner plus à certains il faudra donner moins à d'autres. C'est la porte ouverte à l'individualisation, à l'arbitraire du salaire au mérite, au clientélisme. FO ESR combat partout où nous sommes présents pour que les groupes de fonctions, déterminant le montant des primes, correspondent au corps et au grade, seul critère objectif.

Les candidats présentés par FO ESR s'engagent à vous informer de leurs déclarations et de leurs votes après chaque réunion du CNESER.

Faites entendre votre voix : par votre vote FO ESR, donnez-nous les moyens de vous défendre.

Résister revendiquer reconquérir

Élections des représentants des personnels des EPSCP, EPST et EPIC au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Collège : EPSCP – Personnels administratifs, ouvriers et de service

Liste présentée par la CFDT

Rang	Civilité	Nom	Prénom	Établissement	Corps et grade ou fonctions exercées pour les non titulaires
1	M	BONNET	Christophe	Université Paris III	Ingénieur d'études hors classe
1 bis	Mme	LEGEARD	Oumhanie	Université de Besançon	Ingénieur d'études hors classe
2	Mme	TIR	Fathia	Aix Marseille Université	Cons. Tech. service social (contractuelle)
2 bis	M	WOLF	Benoît	Université de Tours	Attaché principal d'administration
3	M	HEURTEL	Ronan	INSA Rennes	Ingénieur d'études classe normale
3 bis	Mme	MOMEIN	Ingrid	Sorbonne Université	Bibliothécaire classe normale
4	Mme	SIOUDAN-DEVAILLY	Élisabeth	Université Paris V	Ingénieur d'études hors classe
4 bis	M	BRIER	Jean-Baptiste	Université de Caen	Bibliothécaire assistant spécialisé classe exceptionnelle
5	M	GRIMONT	Jean-Marc	INSEP	Ingénieur d'études classe normale
5 bis	Mme	CARLOT-SCHMITT	Caroline	Université de Strasbourg	Ingénieur d'études classe normale

Cfdt:

LA CFDT DANS LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU
CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

JUIN 2019

Collège des BIATSS

LES COMPÉTENCES DU CNESER

Le CNESER est l'instance de débat entre le ministère (MESRI), les membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels, usagers, établissements) et le reste de la société (représentants des « Grands intérêts nationaux »).

Il est obligatoirement consulté sur :

- **les grandes orientations de la politique de l'ESR** : stratégies nationales, bilans, projets de réforme globaux, orientations des contrats pluriannuels entre l'État et les établissements ;
- **les projets de lois, décrets, arrêtés** concernant l'organisation nationale de l'ESR ;
- les dotations en budget et en emplois des universités ;
- **la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de leurs composantes** : il donne son avis sur chaque création de COMUE, sur chaque fusion d'universités ;
- **les diplômes nationaux** : cadre national des formations, accréditations des établissements délivrant ces diplômes...
- la contribution des établissements privés au service public d'enseignement supérieur ;
- toute autre question dont le ministère le saisit.

CE QUE NOUS VOULONS :

Une recherche et un enseignement supérieur collaboratifs :

- au lieu d'encourager la concurrence, **développer les coopérations** entre établissements et la coordination de l'ensemble de l'ESR à l'échelle nationale et territoriale ;
- obtenir **une représentation démocratique** de l'ensemble des personnels dans les instances.

Revoir la répartition et les modes d'attribution des crédits alloués à l'ESR :

- créer des emplois statutaires pour assurer les missions de service public ;
- ne pas faire des plans d'investissement d'avenir l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale et rééquilibrer les financements en faveur des dotations récurrentes, afin de mettre fin à la précarité des recrutements engendrés par les financements sur projets ;
- modifier le crédit d'impôt Recherche pour favoriser davantage les PMI-PME et les structures de recherche publiques (EPIC, laboratoires) ;
- financer réellement les mesures nouvelles ;
- garantir que les dotations des établissements et organismes assurent solidement dans le temps leur équilibre financier : maintien des emplois, crédits suffisants pour la maintenance et la mise en sécurité des bâtiments, etc. ;
- soutenir les projets élaborés par les établissements au moyen de dotations spécifiques suffisantes.

Une loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Les élus seront particulièrement vigilants sur son contenu et le respect de sa mise en œuvre, en particulier quant aux ressources allouées, qui devront être cohérentes avec les objectifs affichés.

Une politique développant l'articulation entre lycée et enseignement supérieur, pour favoriser une meilleure réussite des étudiants.

Pas d'empilement de nouvelles missions à moyens constants, voire décroissants !

Qui dit nouvelles missions dit nouvelles charges de travail pour les personnels. Si la force de travail correspondante n'est pas prévue, cela signifie surcharge et souffrance au travail pour les collègues en place.

Impulser de bonnes pratiques en matière de ressources humaines.

Dans le cadre de la politique de contractualisation, il faut encourager la formation et l'évolution professionnelle des agents...

Inciter les établissements à une gestion saine des ressources humaines : mettre un terme à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes pour vraiment résorber la précarité.

ÉLUS DU CNESER

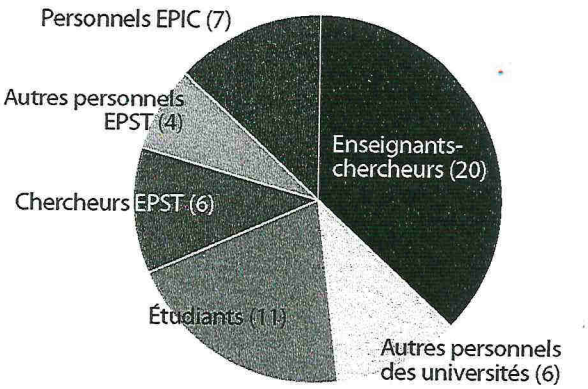

LA VISION DE LA CFDT

Pour répondre aux crises économique, sociale et environnementale, **la CFDT défend un grand service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR)**, soutien du développement des connaissances, de l'insertion professionnelle et de la **démocratisation de la réussite des étudiants.**

La CFDT défend un projet ambitieux pour l'ESR qui permette de réunir l'ensemble des formations post-bac et une recherche de qualité, ainsi que de faire travailler ensemble tous les acteurs de la recherche, qu'elle soit portée par les universités ou par les organismes de recherche. Syndiquant l'ensemble des personnels, la CFDT se bat pour défendre l'intérêt général et porter un projet de société plus juste et solidaire.

La CFDT s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats. La CFDT refuse d'être une organisation qui dit non à tout et qui n'empêche rien.

LES ENGAGEMENTS DE NOS ÉLU·E·S

- mettre à profit la composition transversale du groupe des élus CFDT issus de tous les types d'établissement (universités, EPST, EPIC...) pour travailler les dossiers de manière collégiale ;
- faire connaître nos positionnements en toute transparence.

Tous les personnels votent en juin 2019

BILAN DU MANDAT

Les débats sur la politique de site :

Les restructurations continues nuisent à la qualité du service public et déstabilisent les personnels.

Les exigences portées par la CFDT :

- association des personnels à la construction des projets ;
- représentation démocratique et collégialité ;
- cohérence des projets qui doivent résulter d'une véritable vision partagée des établissements ;
- coopération territoriale plutôt que concurrence entre établissements ;
- refus des transformations incessantes : il faut laisser le temps aux projets de se mettre en place pour ensuite les évaluer.

Nous avons voté contre les statuts des établissements ne répondant pas à ces critères. C'est entre autres pour ces raisons que nous avons voté fin 2018 contre l'ordonnance permettant de créer des établissements expérimentaux.

L'**accréditation** a remplacé l'habilitation : plutôt qu'une vision pointilliste des formations, cela permet d'avoir une réflexion globale sur les politiques d'établissement, qui se mettent en place progressivement. La CFDT encourage cette démarche et revendique une plus grande transparence sur la soutenabilité financière des politiques menées.

La loi ORE : plutôt qu'une égalité formelle d'accès à l'enseignement supérieur, nous préférons aider les étudiants à réussir. Il ne s'agit pas de les empêcher de choisir leur filière mais de leur donner les outils nécessaires pour construire leur avenir.

La mise en place d'un **CNESER intégrant la recherche** : le bilan est très décevant. La CFDT est intervenue en permanence pour exiger que soient discutées les politiques de la recherche (contrats d'objectifs des établissements, politique de l'ANR...). La CFDT continuera à se battre pour obtenir plus de transparence et de débat collectif, en particulier sur la présentation des budgets et des contrats d'objectifs des organismes de recherche.

Répartition des sièges lors des dernières élections

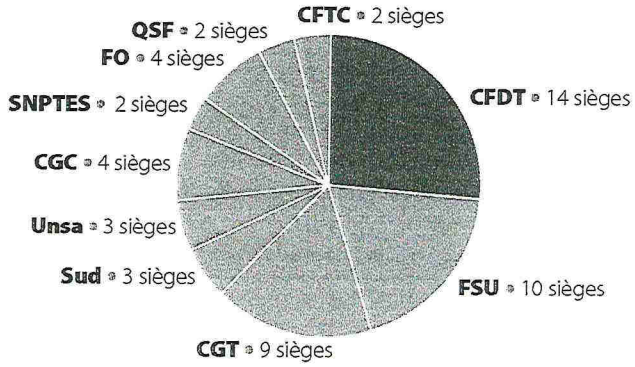

Election au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche

Collège BIATSS
Liste présentée par SUD EDUCATION

Rang de classement	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps et grade ou fonctions exercées pour les agents non titulaires
1	M	ORCEL	Denis	Université de Montpellier	AT RF principal 2e classe
1bis	Mme	HAMEL	Chloé	Université Sorbonne université	TCH RF Classe normale
2	Mme	INGARAO	Maud	ENS de Lyon	IGE RF Classe normale
2bis	M	DASTILLUNG	Bruno	Muséum national d'histoire naturelle	TCH RF Classe normale
3	M	THUAULT	Stéphane	Université Paris III	TCH RF Classe supérieure
3bis	Mme	LE QUEAU	Anna	Université de Nantes	Mag. des bibliothèques principal 2e classe
4	Mme	HUETZ	Chloé	Université Paris XI	IGR RF 2e classe
4bis	M	THIEBAUT	Emmanuel	Université de Lorraine	TCH RF Classe Exceptionnelle
5	M	POULIN	Nicolas	Université de Strasbourg	IGR RF 2e classe
5bis	Mme	FOLTÊTE	Ghislaine	Université de Besançon	IGE RF Classe normale

Profession de foi de Sud Education (membre de l'Union Syndicale Solidaires) pour l'élection au CNESER

(avec le soutien de Solidaires étudiant·e·s, Sud Recherche EPST et Sud Rural Territoires).

Parce que nous travaillons toutes et tous ensemble, et sommes confronté·e·s à la même logique, nous pensons que le syndicalisme doit être intercatégoriel. Notre profession de foi est donc identique pour tous les corps.

Election au CNESER, VOTONS éducation Sud

Le 13 juin 2019, nous aurons à voter afin de procéder au renouvellement des membres du Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER). Cette instance est consultée sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux établissements publics de recherche.

Bien que le CNESER soit seulement consultatif et n'influence que très peu la politique menée par le ministère, nous pensons qu'il est utile d'être présent·e·s dans cette instance pour a minima obtenir des informations afin d'alerter les personnels sur tous les sujets qui les concernent et construire avec eux le rapport de force et la mobilisation collective qui seule peut garantir des avancées.

Nos valeurs : Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Notre syndicalisme refuse de s'arrêter à la porte de nos lieux de travail, il vise un vrai projet de transformation sociale. Si les luttes sectorielles sont utiles et nécessaires, pour nous elles doivent s'inscrire dans un objectif global de changement radical de société, pour un monde juste, ouvert et solidaire, au travers notamment d'un véritable partage des richesses et du travail ; un monde qui ne sacrifie pas l'intérêt général, les services publics et l'avenir de la planète, au profit de quelques intérêts privés, un monde où la coopération remplace la compétition, où la différence est une richesse, où personne n'est laissé·e pour compte. C'est pourquoi avec Solidaires nous participons activement à différentes initiatives : ATTAC dont Solidaires est membre fondateur, le Réseau Éducation sans Frontières, les forums sociaux, la Marche Mondiale des Femmes, les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, Convergences pour la Défense et le Développement des Services Publics, etc.

SUD Education est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur. Nous défendons une vision du syndicalisme fondée sur la démocratie directe et l'autogestion dans la vie du syndicat. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Nos principes :

- **Halte à la mise en concurrence des personnels, des équipes et des établissements !**

Dans la continuité des politiques impulsées par le « processus de Bologne » (LMD, LRU...), la concurrence entre établissements, entre laboratoires, entre équipes est soutenue par la mise en compétition de chacun·e contre tou·te·s. Ceci se fait sous l'égide d'une évaluation purement quantitative et arbitraire, d'un assèchement des crédits récurrents au profit d'une recherche par projets et d'une individualisation des rémunérations et des carrières (stigmatisation voire expulsion des chercheur·e·s "non publiant·e·s" des unités de recherche, management par les primes).

- **Contre la précarité, gagnons la titularisation de tou·te·s nos collègues précaires !**

La précarité généralisée amène un accroissement de l'insécurité et de la souffrance au travail pour toutes et tous : pression managériale, destruction des collectifs de travail, dévalorisation des collègues, charges administratives de plus en plus lourdes.

- **Pour une université ouverte à tou·te·s !**

A l'opposé de l'idéal d'accès de toutes et tous aux savoirs, étudiantes et étudiants sont soumis·es à la sélection absurde de Parcoursup, à la dégradation et à l'atomisation de l'enseignement, à des parcours chaotiques, à de nouvelles barrières entre filières et régions et à la gestion locale des droits d'inscriptions. Avec le dispositif « Bienvenue en France », le ministère impose en outre une sélection par l'argent pour les étudiant·e·s extra-communautaires en multipliant les frais d'inscriptions jusqu'à 16 fois, prélude probable à une hausse généralisée des droits d'inscriptions pour toutes et tous. Nous défendons au contraire l'idée d'une université et d'une recherche émancipatrices permettant l'accès de toutes et tous aux savoirs et aux résultats de la recherche : la mission principale des universités doit rester de produire et de diffuser les savoirs et leurs critiques.

Union syndicale Solidaires

éducation Sud Union syndicale Solidaires

Solidaires Fonction Publique

Le gouvernement refuse de se donner les moyens d'une autre politique. Pour exemple, le crédit impôt recherche (CIR), subvention déguisée aux entreprises, ampute le budget de l'État de 6 milliards d'euros, ce qui représente plus de deux fois la dotation totale du CNRS. Les capitalistes nous coûtent cher !

VOTONS éducation Sud

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS :

- l'utilisation des deniers publics pour les dépenses d'intérêt public,
- une réelle politique de lutte contre le chômage et d'amélioration de la qualité de vie et de travail par une réduction conséquente du temps de travail,
- l'arrêt du recours généralisé à l'emploi précaire, la titularisation immédiate des actuel·le·s non- titulaires et un plan d'urgence permettant de pourvoir les milliers d'emplois gelés,
- le financement public de toutes les thèses et une refonte du contrat doctoral garantissant l'égalité et l'indépendance de tou·te·s les doctorant·e·s,
- la transformation des heures « complémentaires » et des heures de vacation en emplois pérennes, jusqu'à résorption complète du problème des docteur.e.s qualifié.e.s sans poste,
- l'abrogation du statut d'agent temporaire vacataire (ATV) pour leur contractualisation,
- la fin des évaluations-sanctions, la disparition de tous les systèmes de primes et une refonte de la grille indiciaire,
- un salaire minimum à 1700 euros net,
- la hausse des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique,
- l'égalité de déroulement de carrière entre les hommes et les femmes,
- le droit à la mutation et la suppression de toute mobilité subie pour tous les personnels,
- une construction massive de logements étudiants et un véritable plan de rénovation de l'ensemble des universités,
- l'abrogation des lois LRU et Fioraso, l'abrogation de la loi ORE et de son dispositif de tri social Parcoursup, l'annulation de la hausse des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s hors-UE,
- le refus de subventionner les établissements privés, et la fin de l'habilitation des diplômes du privé,
- la gratuité des frais d'inscription à l'université pour tou·te·s les étudiant·e·s.

La liberté ne coûte rien !

Notre vision de l'enseignement et de la recherche n'est pas de conditionner les étudiantes et les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à produire et consommer.

SUD éducation se bat au quotidien pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche égalitaire et émancipateur.

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDAT·E·S SUD EDUCATION.

éducation Sud Solidaires Union syndicale

Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS
Tel. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org

Avec le soutien de :

Solidaires Sud Recherche

Solidaires unitaires démocratiques syndicats de luttes

Solidaires Sud Territoires